

20230925-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT-CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, DELAPIERRE René, HURET Edith, JAY Hélène, KALIAKOUDAS Evelyne, MARIANI Michel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NIEMAZ Jean-Louis, PARMENTIER, Marlène, PERCEVAL Christophe, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, TISSOT Christian, VICHARD Daniel

POUVOIR : BERLIOZ Pascaline à MIBORD Josiane, BON Françoise à JAY Hélène, GUILBERT Agnès à ARNAULT Jacqueline et NANTET Laetitia à POINTET André

Absents : CHANOIR Jessica, CHATAGNIER Didier, PIANI Alain

Madame Josiane MIBORD est désignée secrétaire de séance.

Date de Convocation
19 septembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

Objet : Approbation de la convention de partenariat relative à l'EDF Trail des Vallées d'Aigueblanche

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'édition 2023 de cette manifestation de l'EDF Trail des Vallées d'Aigueblanche se déroulera les samedi 07 et dimanche 08 octobre 2023 et rappelle que dans le cadre de son partenariat, la commune apporte son soutien financier.

Il rappelle que cette convention a pour objet de définir les termes et conditions des obligations et droits des Parties, et qu'elle en définit les modalités

Outre la capacité d'EDF hydro à produire une énergie renouvelable auprès des acteurs du territoire, Monsieur le Maire rappelle que l'intérêt est également de valoriser l'ancrage territorial d'EDF dont la commune de Grand-Aigueblanche est le principal acteur territorial.

Vu le projet de convention de partenariat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le partenariat avec la communauté de communes concernant l'EDF Trail des Vallées d'Aigueblanche

APPROUVE la convention de partenariat 2023

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2023

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette convention

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire



André POINTET

